



Fixes, OMP et Seuils

Demande CFE-CGC :

- Revalorisation de +3,8% sur les fixes pour tous **avec décorrélation totale des seuils et OMP.**

Propositions Direction		
CCD	Plus 5,8% sur fixe dont 1% décorrélé	Soit plus 4,8% sur OMP
CCC	Plus 4,4% sur fixe dont 1% décorrélé	Soit plus 3,4% sur seuil et sur OMP
Autres statuts	Plus 3,1% sur fixe dont 1% décorrélé	Soit plus 2,1% sur seuil et sur OMP



Mesure unilatérale (si la NAO n'est pas signée par au moins 2 Organisations syndicales)

CCD	Plus 4,5% sur fixe sans décorrélation	Soit plus 4,5% sur OMP
CCC	Plus 4% sur fixe sans décorrélation	Soit plus 4% sur seuil et sur OMP
Autres statuts	Plus 2,5% sur fixe sans décorrélation	Soit plus 2,5% sur seuil et sur OMP

Constat CFE-CGC :

- la CFE-CGC salue l'effort sur les fixes (au-dessus de l'inflation pour les CCD) **mais n'est pas satisfaite du peu de décorrélation.** Et demande un **effort supplémentaire pour les Producteurs.**



«La Direction s'engage à revenir vers nous sur ce point.»

Frais

Demande CFE-CGC :

- Revalorisation de l'enveloppe de 10% avec véhicule personnel.
- Revalorisation de l'enveloppe de 5% avec véhicule de fonction.
- Rétroactivité** de la revalorisation de l'enveloppe au 1er janvier 22.



Proposition Direction :

- Revalorisation de l'enveloppe de 8,3 % avec véhicule personnel.
- Revalorisation de l'enveloppe de 1,6 % avec véhicule de fonction.
- Les plafonds seront traités fin 2022 en commission de concertation

Mesure unilatérale

(sans 2 signatures au moins) :

- Revalorisation de l'enveloppe de 8,3 % avec véhicule personnel.
- Revalorisation de l'enveloppe de 1,6 % avec véhicule de fonction.

Epargne : Transferts loi Pacte , refonte pérennisée des réemplois et transferts du Réseau.

Proposition Direction :

- Pérenniser la campagne** actuelle EXPANTIEL et ODYSSEL et l'étendre aux autres produits avec arrêt Fourgous et SuperFourgous.
- Surpondération** sur le new cash de 0,7 du 1/9 au 31/12 et pérennisée à 0,5 à partir de 2023.
- Balayage de 4 mois.

Demandes CFE-CGC :

- Pérenniser** un Balayage de 6 mois pour les VS qui suivent le transfert à compter de 2023.
- Notre priorité :** Instaurer pour 2022 un **balayage de 12 mois** pour les VS 2022 qui interviendront après la campagne « agressive » d'ouverture de transferts du 1er quad 2022 France entière.
- Maintenir la mesure pour les versements Sup. **exceptionnelle de 0,7** pour 2023.

Mesure unilatérale

(sans 2 signatures au moins) :

- 0,5% par circulaire à compter du 1er septembre 2022.
- Balayage de 2 mois



«La Direction s'engage à revenir vers nous suite à nos demandes.»

Prévoyance : Loi Lemoine, pondération Masterlife-Crédit.

Demande CFE-CGC :

- **Pondérer à 12** le segment Masterlife hors Loi Lemoine (avec Questionnaire santé).
- **Pondérer à 9** le segment Masterlife Loi Lemoine (sans questionnaire santé).

Proposition Direction :

- **Pondérer à 11** le segment Masterlife hors Loi Lemoine (avec Questionnaire santé).
- **Pondérer à 7** le segment Masterlife Loi Lemoine (sans questionnaire santé).

Mesure unilatérale

(sans 2 signatures au moins) :
10 et 7

La **CFE-CGC exige** que cette mesure soit **enlevée** de la NAO et que la **pondération de 10 et 10** sur les 2 segments soit **appliquée**.

- **La Direction accepte cette proposition CFE-CGC.**



IARD : pondération Contrat « Mon Auto » et disparition du contrat Click & Go.

Demande CFE-CGC :

- Au minimum la **même pondération** que le contrat **référence** soit 2,5 à la production et 2,5 en récurrent.
- **Que les meilleurs producteurs** Click & Go soient **intégrés** aux producteurs « mon auto » même si arrivés après octobre 2016.

Proposition Direction :

- **OK pour pondération** identique au contrat auto « référence ».
- **D'accord** pour proposer aux 5 meilleurs producteurs click & go concernés (arrivés après 10/2016) d'intégrer « Mon auto » et d'être formés s'ils le souhaitent .



Prime de tutorat RC et IC avec MA :

Proposition Direction :

- **Prime de 200€** si le binôme réalise 48 750 UP à 3 mois et 2 Nvx clients.
- **Prime de 400€** si le binôme réalise 97 500 UP à 6 mois et 6 nvx clients ou 600€ si la prime à 3 mois n'a pas été obtenue.



Demande CFE-CGC :

- **Hors de question** de mettre cette prime tutorat **sous objectifs**, refus de cette proposition, il est impératif de rester à 500€ à l'habilitation. La **CFE-CGC**, demande donc la **suppression** de cet article NAO 2022.
- **La Direction accepte cette demande CFE-CGC.**



Accompagnement du retour de congé maternité. (demandé par vos élus **CFE-CGC** depuis de longs mois)

Demande CFE-CGC :

- **Proratization** des leviers de rémunération suite à **congés maternité**.
- **Extension** à tous les arrêts de travail > 6 mois hors maternité.



Proposition Direction :

- **Arrêt maternité=> proratisation** du nombre de nouveaux clients, prime à la performance et budget de frais pros.
- **Extension** aux arrêts maladies supérieurs à 6 mois (année civile).

Mesure unilatérale

(sans 2 signatures au moins) :

- **Arrêt maternité=> proratisation** du nombre de nouveaux clients, prime à la performance et budget de frais pros.
- **Extension** aux arrêts maladies supérieurs à 6 mois (année civile).

Des questions, des remarques, des suggestions, l'équipe **CFE-CGC** de la négociation reste à votre écoute: cfecgcafrance@free.fr

Magali GROSGOGEAT, Réjane MACOU, Yannick ROUTHIER, Francisco CANETE Y MUNOZ, Didier FUMERY, Frédéric AKKAF, Thomas DESMAISON, Stéphane LE FOLL, Gilles DELAGE

